



Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte-d'Or

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

Arcelot, le 28 août 2024

CONVOCATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire électorale du Comité Départemental de Tir à l'Arc qui se tiendra :

**Samedi 28 septembre 2024
De 10h00 à 12h00
à la Maison des Sports, 15 rue de Marsannay
21300 CHENOVE**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1°) Rapport moral et d'activités par le Président
- 2°) Rapport financier du trésorier saison 2024
- 3°) Approbation des rapports, quitus aux membres du bureau et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 20 janvier 2024
- 4°) Lecture de(s) la liste(s) des candidats au Comité Directeur
- 5°) Mise au vote à bulletin secret.
- 6°) Dépouillement et lecture du résultat des votes
- 7°) Questions diverses.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**_*_*_*_*_*_*_

REUNION DES NOUVEAUX MEMBRES ELUS DU COMITE DIRECTEUR

- 1°) Formation du nouveau Comité Directeur
- 2°) Lecture de la liste des nouveaux membres

**_*_*_*_*_*_*_

Nous entrons dans une nouvelle olympiade.

Au cours de l'Assemblée Générale, vous élirez donc le **nouveau Comité Directeur du CD21** qui siègera pendant 4 ans.

Le formulaire de candidature vous a été transmis par mail le 9 août 2024. J'invite donc toutes les personnes (dirigeant ou simple licencié) souhaitant s'investir dans le Tir à l'Arc en Côte-d'Or à faire acte de candidature à l'aide du formulaire ci-joint avant le **12 septembre 2024**, date correspondant au mois réglementaire précédant l'AG initialement prévue le 12 octobre mais déplacée au 28 septembre suite à la décision du Comité Régional de faire son AG le 12 octobre. La date de retour des candidatures a donc été maintenue au 12 septembre.

Les questions diverses devront être transmises par écrit au Président avant le 18 septembre 2024.

Conformément à nos statuts, un quorum de 50% + 1 adhérents à jour de cotisation doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, merci de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint.

Si le quorum ne devait pas être atteint lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera immédiatement réunie le jour même.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le (la) Président(e), mes cordiales salutations.

Le Président du CD 21
Gilles COLLIN